



MUNICIPALITÉ DE
**SAINT-BRUNO
DE-KAMOURASKA**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal lors de la séance tenue le 7 avril 2026 :

- ✓ Règlement de zonage numéro **284-2026**
- ✓ Règlement sur la construction numéro **285-2026**
- ✓ Règlement sur le lotissement numéro **286-2026**
- ✓ Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro **287-2026**

Ces règlements ont pour but de modifier certaines dispositions des divers règlements d'urbanisme s'appliquant sur son territoire tout en se conformant au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC de Kamouraska.

La MRC de Kamouraska a délivré un certificat de conformité à l'égard de ces règlements le 28 avril 2026.

Ces règlements sont entrés en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 28 avril 2026, et sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 321, rue de l'Église, bureau 1 à Saint-Bruno-de-Kamouraska, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Bruno-de-Kamouraska, ce 13^e jour de mai 2026.


Roxanne Morin
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussigné, Roxanne Morin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, le 13^e jour de mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13^e jour de mai 2026


Roxanne Morin
Directrice générale et greffière-trésorière